



LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2024-03-022

PUBLIÉ LE 21 MARS 2024

Sommaire

Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion

41-2024-03-21-00004 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire-C2 -Ronan LE BERRE-BL (1 page)	Page 3
41-2024-03-21-00005 - Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire-C3 -Ronan LE BERRE-RH (1 page)	Page 5

Direction départementale des finances
publiques

41-2024-03-21-00004

Décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire-C2
-Ronan LE BERRE-BL



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

C2

**DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le responsable du Pôle Maîtrise d'Activité de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER, administrateur général, en qualité de Préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnement secondaire à M Ronan LE BERRE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ;

DECIDE :

Une délégation, en matière d'ordonnement secondaire de recettes pour les titres de la sphère du budget et logistique, est donnée aux agents indiqués ci-dessous :

**Mme Marie ROBERT, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques,
Mme Sylvie HERCOUET, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Rachida MONTEE, Contrôleur des Finances publiques,
M Alexandre CHIZAT, Contrôleur des Finances publiques.**

La présente décision prendra effet dès sa publication au recueil des actes administratifs de Loir-et-Cher.

À Blois, le 21 mars 2024

Le responsable du Pôle Maîtrise d'Activité,



**Ronan LE BERRE
Administrateur des Finances Publiques Adjoint**

Direction départementale des finances
publiques

41-2024-03-21-00005

Décision de subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire-C3
-Ronan LE BERRE-RH



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques
de Loir-et-Cher**
10 rue Louis Bodin
CS 50001
41000 BLOIS

C3

**DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE**

Le responsable du Pôle Maîtrise d'Activité de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de M. Xavier PELLETIER, administrateur général, en qualité de Préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M Ronan LE BERRE, Administrateur des Finances Publiques Adjoint ;

DECIDE :

Une délégation, en matière d'ordonnancement secondaire de recettes pour les titres de la sphère des ressources humaines, est donnée aux agents indiqués ci-dessous :

Mme Anne-Hélène PASCO, Inspectrice principale des Finances publiques,

Mme Agnès RENOUF, Inspectrice des Finances publiques,

Mme Marion HEULIN, Contrôleuse principale des Finances publiques,

Mme Emmanuelle TEODORO, Contrôleuse des Finances publiques,

Mme Anaïs VIEU, Agent administratif des Finances publiques.

La présente décision prendra effet dès sa publication au recueil des actes administratifs de Loir-et-Cher.

À Blois, le 21 mars 2024

Le responsable du Pôle Maîtrise d'Activité,

Ronan LE BERRE
Administrateur des Finances Publiques Adjoint